

VILLES.	QUOTITÉ DES DROITS D'OCTROI par HECTOLITRE DE VIN.	CONSUMMATION ANNUELLE moyenne PAR HABITANT.
PARIS.	20 fr. 55 c.	115 litres.
LYON.	5 — 50	152 »
BORDEAUX.	2 — 80	178 »
GRENOBLE.	2 — »	190 »
TOULOUSE.	1 — 60	256 »

Ces chiffres sont concluants. Ils donnent la mesure de l'heureuse influence que l'absence totale des droits d'octroi exercerait sur le développement des consommations, et par conséquent sur la vente meilleure et plus rapide des produits.

N'y aurait-il pas, d'ailleurs, le germe d'immenses avantages dans cette innovation favorable d'une subvention du trésor public aux communes rurales qui, presque toutes en ce moment, sont dépourvues de ressources.

Ces indications sommaires suffisent, sans doute, pour rassurer complètement ceux qui se préoccupent plus vivement des intérêts de l'agriculture. Il reste à dire maintenant quelques mots sur la portée du nouveau système relativement aux classes ouvrières.

Deux éventualités dériveraient du dégrèvement que produirait la suppression de l'octroi : ou le taux du salaire diminuerait, ou il resterait sans variation. Dans le premier cas, l'industrie, favorisée par une diminution du prix de revient de ses produits, augmenterait ses débouchés et par conséquent sa fabrication; et alors si la position financière de l'ouvrier restait la même, elle aurait du moins l'avantage d'acquiescer plus de fixité par la certitude d'un travail plus continu et peut-être même incessant. Dans le second cas, l'ouvrier, jouissant de la plénitude du dégrèvement sans compensation défavorable dans le prix des salaires, pourrait obtenir pour son bien-être une amélioration matérielle jusqu'alors inconnue pour lui.

Ainsi, dans toute hypothèse, la position de l'ouvrier serait